

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier :
les comptes communaux de l'exercice 2025

La Commission composée de :

Mesdames	Anne Beck Valérie Schlup, excusée le 13 avril Susete Ulliel, Rapportrice
Messieurs	Edouard Dubuis, Christian Joly, Federico Rapini, Président Alexandre Sobredo, excusé le 8 juin

s'est penchée, en dates des 13 et 20 avril, 11 et 25 mai ainsi que le 8 juin 2026 sur les comptes 2025.

Lors de la séance du 13 avril 2026, Mme la Syndique Monique Choulat-Pugnale et Mme la boursière communale Marielle Vontobel, étaient présentes pour la communication concernant le résultat financier des comptes 2025.

Diverses informations complémentaires ont été reçues par échanges de courriels principalement sous forme de liste de questions et réponses avec Mme la Syndique et Mme la boursière communale. La Commission remercie la Municipalité pour sa disponibilité et la transmission des comptes audités.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission s'est particulièrement attachée à contrôler les dépassements des comptes de charges et diminutions des comptes de produits, en regard du budget 2025 voté par le Conseil communal.

Introduction

Les comptes présentés par la Municipalité pour l'exercice 2025 bouclent sur un bénéfice de CHF 999'099.- pour un budget 2025 prévoyant une perte de CHF 6'649'323.- après amendements du Conseil communal.

Ce résultat est notamment dû aux revenus importants des entrées fiscales des personnes morales et à la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV). Ces deux éléments ont un impact positif de CHF 4.5 millions sur le résultat. A cela s'ajoutent des travaux et dépenses budgétés et non dépensés pour CHF 1.299 million.

Les fonds propres se montent à CHF 1'129'220.-

Commentaires généraux

La nouvelle NPIV est entrée en vigueur pour 2025. Force est de constater que la marge d'erreur entre le budget et les comptes n'a pas beaucoup diminué et qu'il est toujours aussi compliqué d'établir le budget. Aujourd'hui nous n'avons pas assez de recul et il reste difficile de déterminer si le bénéfice de 2025 est directement lié à la NPIV ou aux recettes fiscales.

La valeur du point d'impôt a augmenté, il se situe en 2025 à CHF 1'054'670.-, en 2024 il était de CHF 1'001'632.-.

Depuis 2022, la marge d'auto-financement était négative, cette année une nette amélioration est observée, ce qui constitue un signal positif pour les finances de la commune. Cette marge d'auto-financement permet de financer les investissements de la commune.

La Commission constate tout de même plusieurs problématiques, qui sont récurrentes depuis le début de cette législature. Les frais de formation inscrits au budget sont souvent peu ou pas du tout utilisés. Concernant l'informatique et la cybersécurité, les dépenses budgétées sont à prioriser. Il apparaît à la Commission qu'il faut poursuivre et renforcer l'implémentation des dispositifs nécessaires afin de se protéger au mieux dans ces domaines. La Commission souligne que la Municipalité a été confrontée à diverses vacances dans ces postes stratégiques.

Le sous-effectif ainsi que l'absentéisme restent préoccupants dans l'ensemble des services, ceci constitue aujourd'hui un sujet nécessitant une attention particulière.

De manière générale, la Commission estime que les échanges avec la Municipalité n'ont pas toujours donné pleine satisfaction. Certaines réponses n'étaient pas toujours en adéquation avec la question. Un dialogue plus dynamique pourrait s'instaurer entre les parties.

Le Préavis Municipal étant bien fourni en explications et détails sur la comptabilité 2025, la Commission y renvoie pour le surplus.

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission vous demande par cinq voix et une abstention, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Rolle,

Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 13 avril 2026

Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- ° adopter les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2025, tels que présentés ;
- ° donner décharge à la Commission permanente des finances ;
- ° donner décharge à la Municipalité ;
- ° donner décharge à la Cheffe du service des finances.

Au nom de la Commission :

Le Président

La Rapportrice

Federico Rapini

Susete Ulliel

Rolle, le 8 juin 2026